



Adresse : FO-DGFIP 53 - DDFIP de la Mayenne 24 Allée de Cambrai 53014 LAVAL Cedex

Compte rendu de la réunion du lundi 16 mars 2020

Représentants institutionnels :

M. CUIEC (Président), MME GUYOT (directrice adjointe), Mme DELAUNAY (directrice PGP), M OMIER (directeur GF) Mme LEPAGE (Division RH et For Pro) M. LAMORLETTE (Pôle pilotage et ressources),

Représentants du personnel : M LE GOFF (FO) M MONNIER (FO), MME BOURRON (SF) MME BOTTIER (SF), M TOURTELIER (S.F.), MME BOTTIER (SF), MME MASSOLO (CGT) MME HATRAF (CGT) MME LOUVARD (CFDT)

DEROULEMENT DE LA SEANCE

En préambule, Monsieur CUIEC demande à tous les représentants syndicaux si le CTL peut être reporté à une date ultérieure pour échanger sur l'actualité : le CORONAVIRUS.

Monsieur CUIEC rappelle à tous la nécessité d'être responsable et respecter les recommandations et gestes d'hygiène.

Les principales mesures qui ont été prises en Mayenne :

dès vendredi en permettant aux parents d'enfants de moins de 16 ans sans moyen de garde de pouvoir bénéficier d'une autorisation d'absence. Cette mesure est reconductible en fonction de l'évolution de la situation. Les agents concernés devront contacter les RH, seul habilité à poser les autorisations d'absence dans SIRHIUS.

À partir de ce lundi 16 mars :

- fermeture de tous les accueils physiques dans le département. Les services restent toutefois accessibles par téléphone et par mail. Les accueils sur rendez-vous resteront possibles si aucune autre solution ne peut être trouvée. Les consignes de sécurité devront alors être mises en œuvre (distance de 1 mètre minimum).
- les agents qui exercent un métier itinérant (vérificateurs, huissiers, géomètres,...) devront privilégier le travail au bureau.
- le directeur contactera chaque chef de service pour déterminer les missions prioritaires. Ces missions, définies par la DGFIP, devront faire l'objet d'une continuité de service public (paie des agents, paiement des factures des hopitaux et des collectivités, remboursement des crédits aux entreprises, ..).

Les agents dont le métier ne sera pas considéré comme prioritaire, pourront être déployés sur d'autres services (par exemple SIE) afin de suppléer le personnel absent. Actuellement, environ 25 % des agents sont susceptibles de garder leurs enfants à domicile.

Les agents, qui le souhaitent, souffrant d'une pathologie sont invités à prendre contact avec les Ressources Humaines qui les mettra en lien avec le Médecin de Prévention de Poitiers. Ce dernier déterminera les modalités de travail de l'agent.

Le télétravail ne pourra pas être généralisé à tous les agents. Le nombre de PC portables disponibles, à ce jour, est insuffisant. Ces derniers seront prioritairement déployés en fonction des missions essentielles.

Monsieur CUIEC souligne que cette période est propice aux cyber-attaques et qu'il faut rester vigilant.

Les services civiques et auxiliaires sont renvoyés chez eux. Aucune directive n'a été transmise aux RH, qui ne reçoit des infos qu'au fil de l'eau.

Le RIA est fermé jusqu'au 15 avril, les agents doivent prévoir leur repas en respectant les consignes de sécurité et éviter le regroupement.

Les Ressources Humaines et chefs de services contacteront les agents en autorisation d'absence pour les tenir informés des évolutions, dans la mesure où ceux-ci ont communiqué leur numéro de téléphone. Dans le cas contraire, les agents devront se rapprocher des RH ou de leur chef de service.

Il ne s'agit pas de minimiser ni de dramatiser la situation, puisqu'à ce jour, l'ARS indique qu'il n'y a que 5 cas recensés en Mayenne.

Vos représentants du personnel FO FINANCES : **Guillaume Le Goff, Régis Monnier**

Ne pas hésitez à nous contacter pour de plus amples renseignements.

Pour nous joindre : BALF FO DGFIP 53 : fo.ddfip53@dgfip.finances.gouv.fr

